

Commission de la recherche
Séance du 24 avril 2017

Délibération n°2
Portant avis sur la création de la mention de doctorat
« Pratique et théorie de la création artistique et littéraire »

Vu le code de l'éducation et notamment son article L712-6-1 ;

Vu l'article 53 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat ;

Vu l'article 53 de la loi n°2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine ;

Vu les statuts de la COMUE Paris-Seine et notamment ses articles 11^e et 22 ;

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise ;

Considérant que la COMUE Paris-Seine a des compétences relatives à l'information et à la formation des doctorants des établissements membres relevant du ministère de l'enseignement supérieur,

Considérant que la mention de doctorat « Pratique et théorie de la création artistique et littéraire » s'inscrit d'une part dans les axes prioritaires de la COMUE Paris-Seine et du projet d'Initiative d'excellence, d'autre part dans la suite logique du master « Métiers de l'écriture et de la création littéraire »,

Considérant que cette mention répond à une mutation actuelle des études de lettres et que l'écriture de création est appelée à devenir l'un des secteurs porteurs du littéraire à l'université,

Considérant que cette mention de doctorat fait l'objet d'une demande accrue des étudiants,

Considérant que la commission recherche de l'université de Cergy-Pontoise souhaite émettre un avis sur la création d'une nouvelle mention de doctorat aux fins d'encadrer des doctorants dans cette spécialité,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

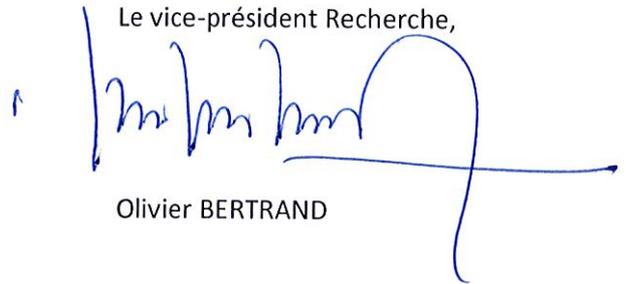
Vote

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres représentés : 13
Membres absents et non représentés : 10

Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0
Non participation : 0

Article unique : émet un avis favorable quant à la création de la mention de doctorat « Pratique et théorie de la création artistique et littéraire ».

Le vice-président Recherche,



Olivier BERTRAND

Transmis au rectorat le : 02 septembre 2017
Notifié le : 15 septembre 2017